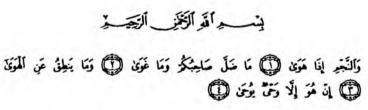


53 - SOURATE DE L'ÉTOILE

62 versets

Révélée à La Mecque à l'exception du verset 31 révélé à Médine Révélée à la suite de la sourate de l'Unité d'Allah

Abdullah Ben Mass'oud a dit: «La sourate de l'Étoile est la première qui renferme une prostemation. En la récitant, le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- fit une prosternation et tous les hommes firent de même à l'exception d'un seul homme qui prit une poignée de sable et y posa son front. Cet homme fut, plus tard, tué en incrédule. C'était Oumayya Ben Khalaf» (Rapporté par Al-Bomkhari, Abou Daoud et Nassai. Dans d'autres versions, cet homme était Outba Ben Rabi'a).



Bismi-l-lâhi-r-Rahmâni-r-Rahîm.

wannajmi 'idâ hawâ. (1) ma dalla şâhibukum wamâ gawâ. (2) wamâ yantiqu 'ani-l-hawâ. (3) 'in huwa 'illâ wahyun yûhâ. (4).

Au nom d'Allah le Miséricordieux le Très Miséricordieux.

Par les étoiles à leur déclin, (1) je Jure que votre concitoyen n'est n'est ni nn maniaque, ni un illuminé. (2) Ses paroles n'ont rien de personnel. (3) Ce qu'il récite lui est révélé. (4).

Comme on l'a remarqué dans plusieurs sourates, Dieu jure toujours par l'une de Ses créations mais l'homme ne doit jurer que par Dieu.

Que signifie: «Par les étoiles à leur déclin»?.

D'après Moujahed: C'est la pléiade qui disparaît avec la pointe de l'aube. Une interprétation qui est soutenue par Ibn Jarir et As-Souddy qui a dit qu'il s'agit de vénus ou l'étoile du matin.

Quant à 'Al-Dahak, il a précisé qu'il s'agit de l'étoile lorsqu'on la lance contre les démons.

«Je jure que votre concitoyen n'est ni un maniaque, ni un illuminé». Tel est l'objet du serment et un témoignage que le Messager de Dieu qu'Allah le bénisse et le salue- est un homme sensé qui suit la vérité et n'est pas induit en erreur. Il n'est donc pas pareil aux chrétiens qui sont égarés ni aux juifs aui connaissent la vérité mais la dissimulent. Dieu ne l'a envoyé que pour communiquer la loi grandiose, la religion de l'Islam, en toute rectitude, modératoin et droiture. C'est pourquoi Il a dit ensuite: «Ses paroles n'ont rien de personnel» et il ne prononce rien sous l'effet de ses passions, plutôt: «Ce qu'il récite lui est révélé» sans ajout ni diminuation de sa part mais une révélation qui lui a été révélée.

A cet égard l'imam Ahmed rapporte que Abdullah Ben 'Amr a dit: «J'écrivais tout ce que j'entendais dire par le Messager de Dieu qu'Allah le bénisse et le salue- pour le retenir. Les Qoraïchites m'empêchèrent de le faire et dirent: «Tu écris tout ce que tu entends dire par lui alors qu'il n'est qu'un mortel qui profère parfois des paroles sous l'effet de sa colère?». Je dus alors cesser de tout écrire. En mettant le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- au courant, il me répondit: «Ecris! Je jure par celui qui tient mon âme dans Sa main, rien que la vérité ne sort de ma bouche» (Rapporté par Ahmed et Abou Daoud). Et dans d'autres hadiths, il est dit: «Tout ce que je vous divulgue ne doit pas être un sujet de doute parce qu'il



'allamahu šadîdu-l-quwâ. (5) dû mirratin fastawâ. (6) wa huwa bil 'ufuqi-l-'a'lâ. (7) tumma danâ fatadallâ. (8) fakâna qâba qawsayni 'aw 'adnâ. (9) fa 'awha 'ilâ 'abdihi mâ 'awhâ. (10) ma kaddaba-l-fû-âdu ma ra'â. (11) 'afatumârunahu 'alâ mâ yarâ. (12) walaqad ra'âhu nazalatan 'uḥrâ. (13) 'inda sidrati-l-muntahâ. (14) 'indahâ jannatu-l-ma'wâ. (15) 'id yagša-s-sidrata mâ yagšâ. (16) mâ zâġa-l-baṣaru wama ṭaġâ. (17) laqad ra'â min 'à yâti rabbihi-l-kubrâ. (18).

Il a été instruit pas le Pur Esprit (5) plein de vigueur. Celui-ci se dressa (6) dans les sphères les plus hautes, (7) puis se laissa glisser. Il descendit. (8) Il s'arrêta à une distance de deux arcs ou même moins. (9) Il fit au serviteur d'Allah les révélations dont il était chargé. (10) L'esprit du Prophète n'a pas été abusé. Il l'a vu. (11) Contesterez-vous ce qu'il a vu?. (12) Il l'a déjà vu lors d'une précédente apparition (13) près du lotus qui marque la frontière du ciel. (14) Là où est l'Éden, séjour des bienheureux. (15) Un voile impénétrable recouvrait le lotus. (16) L'œil du Prophète ne fut ni abusé ni altéré. (17) A n'en pas douter, il vit l'attribut le plus convaincant de la puissance d'Allah. (18).

Dieu fait connaître aux hommes, surtout les impies, que c'est l'ange Gabriel aux forces puissantes qui a instruit le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- comme Dieu l'affirme dans ce verset: «... Que le Coran est la parole d'un glorieux envoyé, plein de force et bien en cour auprès du Maître du trône» [Coran LXXXI, 19-20].

Gabriel «se dressa dans les sphères les plûs hautes» à l'horizon supérieur d'où pointe le jour d'après Ikrima ou, selon Moujahed d'où se

lève le soleil. A ce propos, Ibn Mass'oud a dit que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- n'a vu Gabriel que deux fois sous sa forme normale (en tant qu'ange): La première fois quand il lui a demandé de le voir tel quel et Gabriel, sous sa forme naturelle, couvrit l'horizon, et la deuxième quand il a fait avec lui l'ascension au ciel la nuit du voyage noctume. Tel est le sens du verset: «dans les sphères les plus hautes».

La première fois, la vue de Gabriel eut lieu avant l'ascension. Gabriel -que la paix soit sur lui- descendit du ciel, demeura suspendu et s'approcha du Prophète -qu'Allah ie bénisse et le salue-. Il apparut sous sa forme normale tel qu'il fut créé possédant six cent ailes et demanda au Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- de lire: «Lis», et c'était au début de la révélation. La deuxième fois lors de l'ascension au ciel à côté du jujubier qui marque la limite du ciel.

«Il s'arrêta à une distance de deux arcs ou même moins» Car Gabriel, quand il est descendu pour trouver Mouhammed, fut très proche de lui à une distance qui sépare, deux fois, la poignée de l'arc de l'une de ses extrémités.

Ceux qui ont avancé que le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- a vu son Seigneur - au lieu de Gabriel - deux fois, leurs dires furent un sujet à discussion comme nous allons en parier plus loin.

Les opinions ont divergé quant à l'interprétation de ces versets: «-L'esprit du Prophète n'a pas été abusé. Il l'a vu. Contesterez-vous ce qu'il a vu?».

Ikrima a dit: «J'ai entendu Ibn Abbas dire que Mouhammad a vu son Seigneur deux fois. Je lui dis alors: «Dieu n'a-t-il pas dit: «Il échappe à la vue des hommes et leur vue ne lui échappe pas» [Coran VI, 103]. Il me répondit: «Malheur à toi! Ceci est quand Dieu apparait en pleine lumière qui est la sienne. Il a vu son Seigneur deux fois».

Dans une version il est rapporté que Ka'b rencontra Ibn Abbas à Arafa. Ce dernier interrogea Ka'b sur une chose et celui-ci fit une glorification tellement haute que sa voix retentit dans les montagnes. Ibn Abbas dit alors: «N'oublie pas que nous sommes les Bani Hachem!». Et Ka'b de répondre: «Dieu a réparti Sa vue et Ses paroles

entre Mouhammed et Moīse: Il a parlé deux fois à Moīse et Mouhammed l'a vu deux fois».

Quant à Masrouq, il a raconté le récit suivant: «J'entrai chez Aicha et lui demandai: «Mouhammed a-t-il vu son Seigneur?» Elle me répondit en s'exclamant: «Tu as dit une chose qui me fait troubler» -Doucement, lui répliquai-je, puis je lui récitai: «A n'en pas d'outer, il vit l'attribut le plus convaincant de la puissance d'Allah». Elle répondit: «A quoi cela pourrait aboutir? Il s'agit bien de Gabriel. Celui qui te raconte que Mouhammed a vu Son Seigneur, ou il a dissimulé quoi que ce soit des enseignements divins, ou bien il connaît ces cinq mystères mentionnés dans ce verset ou l'un d'eux: «Allah seul connait l'heure fatale. Il fait tomber l'eau féconde. Il sait ce que portent les flancs des mères. Aucune âme n'est sûre du lendemain, aucune âme ne connait le lieu de son trépas» [Coran XXXI, 34] Celui-là aura forgé un grand mensonge sur Dieu. Mouhammed a vu certainement Gabriel deux fois: la première auprès du jujubier qui marque la frontière du ciel et l'autre à «Ajiad». Gabriel était muni de six cent ailes qui bouchaient l'horizon» (Rapporté par Tirmidzi).

Mouslim rapporte que Abou Dzarr avait demandé au Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- s'il a vu son Seigneur? Il lui répondit: «C'est une lumière, comment pourrai-je le voir?».

Ibn Abi Hatem rapporte qu'Abad Ben Mansour a demandé à Ikrima si le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- a vu son Seigneur! Il lui répondit: «Certainement, il l'a vu, puis il l'a vu». Et Abad, en posant la même question à Al-Hassan, celui-ci affirma: «Oui, il a vu Sa majesté, Sa magnificence et Son manteau».

Quant à l'imam Amed, il a rapporté, d'après Ibn Abbas, que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Cette nuit, mon Seigneur vint vers moi sous la plus belle apparence -je crois qu'il a dit en rêve, ajouta le rapporteur- et me dit: «O Mouhammad! Sais-tu sur quoi discutent ceux qui sont au ciel?» - Non, répondis-je. Il posa Sa main entre mes épaules de sorte que je sentisse Sa froideur entre mes seins- ou suivant une variante: sur ma gorge- et alors je connus tout ce qui se passe dans les cieux et sur la terre. Il me posa la même question: «Ô Mouhammed! saistu sur quoi discutent ceux qui sont au ciel? - Sur les expiations et les rangs,

dis-je. - Quelles sont ces expiations? demanda-t-II. - Elles consistent, dis-je, à rester dans la mosquée après l'accomplissement de la prière, se rendre aux mosquées à pieds pour faire les prières en commun, faire des ablutions intègres dans les circonstances difficiles. Quiconque accomplit ces actes vivra dans le bien, mourra dans le bien et sortira de ses péchés comme le jour où sa mère l'a enfanté. -O mouhammed, poursuivit-II, après la prière, dis: «Grand Dieu, je Te demande de m'accorder l'accomplissement des æuvres pies, le délaissement des actions repréhensibles et d'aimer les pauvres. Si Tu veux éprouver Tes serviteurs par une tentation quelconque, rappelle-moi à Toi sans en être éprouvé». Et Dieu de me demander enfin: «Quels actes procurent-ils les hauts degrés?» Je répondis: «Ce sont: donner à manger (aux pauvres), répandre le salut et faire la prière nocturne alors que les gens dorment» (Rapporté par l'imam Ahmed)!!!.

«Il l'a déjà vu lors d'une précédente apparition près du lotus qui marque la frontière dn ciel, là où l'Eden, séjour des bienheureux». C'était la deuxième fois où le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a vu Gabriel sous sa forme naturelle, lors de l'ascension au ciel la nuit du voyage noctume.

«Un voile impénétrable recouvrait le lotus» Nous avons déjà mentionné quelques hadiths relatifs à l'ascension au ciel en commentant la sourate no: XVII. Ce lotus-ou ce jujubier-était enveloppé par des anges tels des corbeaux, une lumière du Seigneur et d'autres couleurs qu'il ne connaissait par leur nature.

عن ابن عباس رضي الله عنهما قال، قال رسول الله والماسة واليت ربي عزّ وجلّه، فإنه (1) حديث إسناده على شرط الصحيح، لكنه مختصر من حديث النام، كما رواه أحمد عن ابن عباس أن رسول الله وهي قال: أتاني ربي الليلة في أحسن صورة _ أحسبه يعني في التوم _ فقال: يا محمد هل فقال: يا محمد هل تدري فيم يختصم الملا الأعلى؟ قال، قلت: نعم، يختصمون في الكفارات والدرجات، قال: وما الكفارات؟ قال. قلت: المكث في المساجد بعد الصلوات، والمشي على الأقدام إلى الجماعات، وإبلاغ الوضوء في المكاره، من فعل ذلك عاش بخير ومات بخير وكان من خطيته كيوم ولدته أمد. وقال: قل يا محمد إذا صلت: اللهم إني أسألك فعل الحيرات وترك خطيته كيوم ولدته أمد. وقال: قل يا محمد إذا صلت: اللهم إني أسألك فعل الحيرات وترك المنكرات وحب المساكين، وإذا آردت بعبادك: فتنة أن تقبضتي إليك غير مفتون، وقال:

Abdullah Ben Mass'oud raconte: «La nuit où le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a fait son ascension au ciel, il est arrivé au jujubier de la limite qui est le septième ciel où arrive tout ce qui monte de la terre et on en retient ce qu'on veut et auquel arrive également ce qui descend de la place qui le domine pour retenir aussi ce qu'on veut». Le jujubier était enveloppé par une couverture en or. Dieu a accordé à Son Messager -qu'Allah le bénisse et le salue- trois choses: les cinq prières quotidiennes, les derniers versets de la sourate de la vache et le pardon aux hommes de sa communauté qui ne Lui auront rien associé» (Rapporté par Moustim et Ahmed).

Moujahed a dit: «Les branches du lotus sont faites de perles, de corindon et de topaze. Mouhammed -qu'Allah le bénisse et le salue- l'a vu de ses propres yeux et son Seigneur par son esprit -ou son cœur-».

«L'œil du Prophète ne fut ni abusé ni altéré» qui signifie, d'après Ibn Abbas, que son œil ne dévia ni à droite ni à gauche, ne dépassa pas les limites qui lui furent permises et il n'a pas demandé pas plus qu'il lui a été donné.

اَمْرَمَيْمُ اللَّتَ وَالْمُرَى ۚ ﴿ وَمَنَوْ النَّالِكَ الْأَخْرَى ﴿ الْكُمُ الذَّكُرُ وَلَهُ الْأَنْقُ ﴿ اللَّهُ اللَّكُو وَلَهُ الْأَنْقُ ﴿ وَامَا لَكُمْ اللَّكُو وَامَا لَكُمْ اللَّكُو وَامَا لَكُمْ اللَّهُ وَامَا لَكُمْ اللَّهُ وَامَا لَكُمْ وَامَا لَكُمْ وَامَا لَكُمْ اللَّهُ وَامَا لَكُمْ اللَّهُ وَامَا لَكُمْ مَا اللَّهُ وَمَا تَهْوَى الْأَنْفُلُ وَلَا لَلْفَا وَمَا تَهْوَى الْأَنْفُلُ وَلَا اللَّهُ وَمَا تَهْوَى الْأَنْفُلُ وَلَا اللَّهُ وَمَا تَهْوَى الْأَنْفُلُ وَلَا لَكُونَ اللَّهُ وَمَا مَنْفُ إِلَّا اللَّهُ وَمَا مَنْفُونِ لَا نَنْفِي ضَعَمْهُمْ مَنْتِنَا إِلَّا مِنْ بَعْدِ أَن اللَّهُ اللَّهُ لِمَنْ يَنْدُ وَمَنْ اللَّهُ وَمَنْ اللَّهُ لِمَنْ يَنْدُ وَاللَّهُ وَلَا اللَّهُ لِمَنْ اللَّهُ اللَّهُ لَكُونُ لَكُونُ لَا نَنْفِي ضَعَمْهُمْ مَنْتِنَا إِلَّا مِنْ بَعْدِ أَن اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ وَمَنْ اللَّهُ وَلَا اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ وَاللَّهُ وَالْمُعَالَمُ اللَّهُ اللّهُ الللّهُ اللّهُ الللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ الللّهُ ال

'afara 'aytumu-l-lâta wa-l-'uzzâ. (19) wa manâta-t-tâlitata-l-'uhrâ. (20) 'alakumu-d-dakaru wa lahu-l-'untâ. (21) tilka idan qismatun dîzâ. (22) 'in hiya 'illâ 'asmâ'un sammaytumuhâ 'antum wa 'â bâ 'ukum mâ 'anzala-L-Lâhu bihâ min sultanin 'in yattabi'una 'illâ-z-zanna wamâ tahwâ-l-'anfusu walaqad j'ã 'ahum mi-r-rabbihimu-l-hudâ. (23) 'am lil '-insâni mâ tamannâ. (24) fa li-L-Lâhi-l-'â hiratu wal 'ulâ. (25) wa kam mim-malakin fî-s-samâwâti lâ tugnî safâ'atuhum say'an 'illâ mim ba'di

'ay- ya'dana-L-Lâhu limay-yas'a 'u wa yarda. (26).

Et maintenant que dire d'El Lat et d'El Ouzza? (19) et de Manat, cette troisième idole?. (20) Ainsi vous auriez des fils et Allah des filles?. (21) Injuste répartition que celle-ci. (22) Ces idoles ne sont que des noms que vous avez inventés vous et vos pères, qu'Allah n'a confirmés par aucune preuve. En tout ceci vous ne faites que suivre vos propres goûts et penchants. Et pourtant la bonne voie vous a été indiquée par votre Seigneur.. (23) L'homme peut-il réaliser tous ses désirs?. (24) C'est à Allah qu'appartient l'autre monde et celui-ci. (25) Combien d'anges dans les cieux dont l'intercession sera inefficace, à moins qu'elle n'ait été autorisée et ratifiée par Allah à son gré?. (26).

Dieu gronde les polythéistes qui ont adoré les idoles et les statues en leur consacrant des maisons imitant ainsi la Ka'ba qu'Abraham - l'ami de Dieu- a construite. El Lat était une pierre blanche sculptée, avait une maison à Taëf couverte d'une housse et servie par des hommes. ils s'en enorgueillissaient sur les autres arabes à part les Qoraïchites. Et ibn Jarir d'ajouter: «Ils lui ont donné un dérivé du mot Allah prétendant qu'il est son féminin.

Quant à El Ouzza, et toujours d'après Ibn Jarir, il est le dérivé de l'épithète de Dieu Aziz (le puissant). Cette divinité était un arbre surmonté d'une maison voilée et se trouvait à Naklé entre La Mecque et Taëf. Les Qoraïchites, comme a avancé Abou Soufian, l'avaient tellement glorifiée le jour de Ouhod en disant aux fidèles: «Nous avons notre Ouzza et vous n'en avez pas». Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- leur ordonna alors de leur répondre: «Nous avons Dieu comme protecteur et vous n'en avez pas».

Al-Boukhari rapporte, d'après Abou Houraira, que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Quiconque jure par El Lat et El Ouzza, qu'il dise ensuite (comme expiation): «Il n'y a d'autre divinité que Dieu. Et quiconque demande à son compagnon de faire un pari, qu'il fasse une aumône» [1] Car au début de l'ère islamique, les hommes

وروى البخاري، عن أي هريرة قال، قال رسول الله ﷺ: «من حلف فقال في حلفه واللات (1) مـ والعزى فليقل لا إله إلا الله، ومن قال لصاحبه: تعالى أقامرك فليتصدق،

faisaient un tel serment étant encore habitués à le faire en sortant de l'ignorance.

La troisième idole Manat, comme a avancé Nassaī, se trouvait à Al-Michlal entre La Mecque et Médine. Les deux tribus Al-Aws et Al-Khazraj, du temps de la Jahilia, la glorifiaient et la prenaient comme un lieu d'où ils commençaient à faire la talbia pour faire le pèlerinage à la Ka'ba. Dans le verset précité elle a été mentionnée seule parce qu'elle était la plus célèbre.

Ces maisons réservées aux idoles, les polythéistes les respectaient et faisaient les tournées processionnelles tout comme les fidèles les font autour de la Ka'ba. Elles avaient leurs servants pour les entretenir et on immolait les offrandes auprès d'elles.

El Ouzza était l'idole des Qoraïchites et de Bani Kinana. Elle se trouvait à Nakhlé, et ses servants étaient de Bani Chaïban de Souleïm, les alliés de Bani Hachem. Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- envoya Khaled Ben Al-Walid pour la détruire. En effet il l'a détruite en récitant: «O El ouzza, je mécrois en toi et je ne te glorifie pas car j'ai vu que Dieu a décidé de t'humilier».

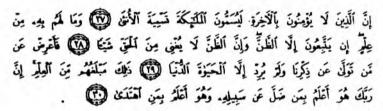
«Ainsi vous auriez des fils et Allah des filles?» Préférierez-vous pour vous les fils et les filles à Dieu? C'est un partage inique que vous faites car il est comme tel si vous le faites entre deux mortels. Comment osez-vous le faire entre vous et votre créateur?.

Pour désavouer et renier leur adoration des idoles, Dieu les réprimande et leur dit que ce ne sont en réalité que des noms que vous avez inventés vous et vos ancêtres. Dieu ne leur a accordé aucun pouvoir et vous ne faites que suivre la voie de l'erreur de vos pères: «Et pourtant la bonne voie vous a été indiquée par votre Seigneur» en envoyant les Prophètes appuyés par les signes et les preuves éclatants. Mais hélas, ils ne les ont pas suivis.

«L'homme peut-il réaliser tous ses désirs?» Certainement pas car il ne pourrait plus obtenir tout ce qu'il désire. «Fi de vos caprices, fi des caprices des gens d'Ecriture» [Coran IV, 123] car nul ne serait capable de réaliser ce qu'il imagine. «C'est à Allah qu'appartient l'autre monde et celui-ci» Tout lui appartient, Il est le seul possesseur qui en dispose

comme II veut. Quant à l'intercession, que d'anges dans les cieux dont l'intercession sera inutile à moins que Dieu ne les y autorise auparavant, comme II l'affirme dans d'autres versets en voilà un à titre d'exemple:

«Qui donc peut intercéder auprès de Lui sans sa permission» [Coran II, 255]. Si les anges ne peuvent intercéder qu'avec la permission de leur Seigneur, comment espérez-vous, ô ignorants, l'intercession de ces idoles en votre faveur auprès de Dieu du moment qu'il ne vous a jamais autorisés à les adorer?



'inna-l-ladîna la yu'minûna bil 'â' hirati layussamûna-l-malâ' 'ikata tasmiyata-l-'untâ. (27) wamâ lahum bihî min 'ilmin 'in yattabi'ûna 'illa-z-zanna wa 'inna-z-zanna lâ yugnî minal-haqqi say'an. (28) fa 'a'rid 'amman tawallâ 'an dikrina walam yurid 'illâ-l-hayâta-d-dunyâ. (29) dâlika mablaguhum mina-l-'ilmi 'inna rabbaka huwa 'a'lamu biman dalla 'an sabîlihi wa huwa 'a'lamu bimani-h-tadâ. (30).

Ceux qui ne croient pas à la vie future appellent les anges de noms de femmes. (27) Ils n'en savent rien, ils ne s'appuient que sur des conjectures. Mais des conjectures ne sauraient suppléer la vérité.. (28) Ecarte-toi de celui qui refuse de nous prier et ne recherche que les plaisirs du siècle. (29) Leur science ne va pas plus loin que ces plaisirs. Ton Seigneur distingue mieux que quiconque ceux qui sont dans la mauvaise voie ou dans la bonne. (30).

Les impies qui ne croient pas à la vie future donnent aux anges des noms de femmes et les considèrent comme étant les filles de Dieu. Qu'll soit glorifié et loin de ce qu'ils Lui attribuent. Ils rendront compte un jour pour avoir forgé un tel mensonge sur Dieu comme Il le montre dans ce verset: «Ils prétendent que les anges -ces serviteurs du

Miséricordieux- sont des filles. Ont-ils assisté à leur création? De pareilles prétentions seront consignées et ils auront à en répondre» [Coran XLIII, 19]. Ces incrédules ne se basent en cela sur aucune science mais ils suivent une simple conjecture. Ce n'est qu'un mensonge grave et une mécroyance abominable. «Ils ne s'appuient que sur des conjectures. Mais des conjectures ne sauraient suppléer la vérité». Le Messager de Dieu qu'Allah le bénisse et le salue- a mis en garde les fidèles contre la conjecture en disant: «Méfiez-vous de la conjecture car elle n'est que la parole la plus mensongère».

Dieu recommande à Son Prophète et lui dit: «Ecarte-toi de celui qui refuse de nous prier» et qui tourne le dos à notre Rappel en s'éloignant de la vérité «et ne recherche que les plaisirs du siècle» car son désir et sa seule préoccupation sont ce bas monde et ce qu'il contient comme jouissances éphémères qui ne lui procureront aucun bien pour la vie de l'au-delà. Aicha, la mère des croyants, - que Dieu l'agrée- rapporte que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Le bas monde est la demeure du vagabond, le bien d'un fauché et c'est pour ce bas monde qu'un insensé fait fortune» (Rapporté par Aĥmed, Boukhari et Moûslim)^[1]. Et le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- invoquait souvent par ces mots: «Grand Dieu, ne fais pas que ce bas monde soit notre seule préoccupation et le but de notre science».

«Ton Seigneur distingue mieux que quiconque ceux qui sont dans la mauvaise voie ou dans la bonne» étant le seul créateur qui connait parfaitement l'intérêt de Ses serviteurs, qui dirige qui Il veut et égare qui Il veut, car tout cela émane de Son pouvoir, de Sa science et de Sa sagesse.

وَلِلَّهِ مَا فِي ٱلسَّمَوَتِ وَمَا فِي ٱلْأَرْضِ لِيَجْزِى ٱلَّذِينَ ٱسْتُوا بِمَا عَبِلُوا وَيَجْزِى ٱلَّذِينَ

عن أم المؤمنين عائشة رضي الله عنها قالت: قال رسول الله ﷺ: والدنيا دار من لا دار (1) له، ومال من لا مال له، ولها يجمع من لا عقل له. أخرجه الإمام أحمدد ورواه الشيخان أيضاً.

أَحْسَنُوا بِالْمُشْتَى ﴿ اللَّذِينَ يَجْنَيْئُونَ كَبَتِهِ ٱلْإِنْدِ وَٱلْفَوَحِشَ إِلَّا ٱللَّمَمُ إِنَّ رَبَّكَ وَسِعُ ٱلْمَغْفِرَةِ هُوَ أَعْلَدُ بِكُو إِذْ أَنشَأَكُمْ مِن ٱلأَرْضِ وَإِذْ أَنشُرْ أَجِنَةٌ فِي بُطُونِ أَمْهَنِيكُمْ فَلَا تُرَكُّوا أَنفُسَكُمْ هُوَ أَعْلَدُ بِمَنِ ٱلْغَنَ ﴿

wa li-L-Lâhi mâfî-s-samâwâti wamâ fî-l-ardi fiyajzi-l-ladîna 'asâ'û bimâ 'amilû wa yajziya-l-ladîna 'ahsanû bil-husnâ. (31) l-ladîna yajtanibûna kaba 'ira-l-'itmi wal-fawâhiša 'illâ-l-lamama 'inna rabbaka wâsi'u-l-magfirati huwa 'a'lamu bikum 'id 'ansa'akum mina-l-'ardi wa 'id 'antum 'ajinnatun fî butuni 'ummahâtikum falâ tuzakkû 'anfusakum huwa 'a'lamu bimani-t-taqâ'.

Allah est le Maître des cieux et de la terre. Il récompense suivant leurs œuvres ceux qui font le mal et décerne une belle récompense à ceux qui font le bien. (31) Pour ceux qui auront évité les crimes infamants et la corruption, ne commettant que des fautes vénielles, Allah sera d'une indulgence infinie. Car Il vous connaît mieux que quiconque, Lui qui vous a tirés de la terre et qui vous distingue à peine conçus dans le sein de vos mères. Ne vous louez pas vous-mêmes. Allah sait mieux que personne ceux qui Le craignent. (32).

Tout ce qui existe dans les cieux et sur la terre appartient à Dieu, II se suffit de Ses créatures, II juge Ses serviteurs avec toute justice et II n'a créé les hommes que par la vérité pour rétribuer ceux qui font le mal d'après leurs actions et récompenser ceux qui font le bien, donc personne se sera lésé et II ne cueillera que le fruit de ses œuvres.

Ceux qui font le bien évitent les grands péchés et les turpitudes. S'ils commettent des fautes vénielles, Dieu les leur dissimule comme II a dit ailleurs: «Si vous évitez de commettre des péchés graves, nous vous pardonnerons vos péchés véniels et nous vous ferons accéder à nous par une voie facile» [Coran IV, 31]. Ibn Abbas a dit: «Je n'ai vu des fautes qui ressemblent aux péchés véniels que ce qu'Abou Houraira a rapporté du Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- quand il a dit: «Dieu a prédestiné au fils d'Adam sa part de l'adultère qu'il commettra indubitablement: l'adultère des yeux, le regard; l'adultère de la langue, la parole; car l'âme souhaite et convoite mais ce sont les organes génitaux qui

réalisent ou non ses désirs» (Rapporté par Ahmed, Boukhari et Mouslim)^[1].

Abdul Rahman Ben Nafe a demandé Abou Houraira au sujet des péchés véniels quels sont-ils? il lui répondit: «Ce sont: le baiser, l'œillade, le regard, le fait de s'apprêter pour commettre l'acte sexuel. Lorsque les deux organes génitaux-mâle et femelle- se touchent, voilà l'adultère qui exige une lotion pour se purifier».

D'autre ont avancé que les péchés véniels consistent à commettre un péché puis on s'en repent tel que: la fornication, le vin etc... Tel fut aussi l'avis d'Ibn Abbas qui a répondu à une question concernant le péché véniel: «Lorsque l'homme commet un péché puis s'en repent, ce sera grâce au secours d'un ange noble».

«Allah sera d'une indulgence infinie» car Sa miséricorde embrasse tout et Son absolution est accordée à tout pécheur repentant et Il l'affirme dans ce verset: «Dis: O mes serviteurs qu'accablent les péchés, ne désespérez pas de la miséricorde divine. Allah absout toutes les fautes. Il est toute indulgence et toute bouté» [Coran XXXIX, 53].

Dieu est le meilleur qui connait parfaitement ses Serviteurs quand Il les a tirés de la terre en créant leur père Adam, et fit sortir des reins de ce dernier, des êtres pareils aux petites fourmis, ceux qui seront destinés au Paradis et ceux qui seront précipités dans le Brasier. Alors que les hommes ne sont que des fœtus dans les matrices de leurs mères, Dieu leur envoie un ange qui écrit leurs parts des biens de ce monde, leurs termes de vie, leurs œuvres et leurs sorts: malheureux ou bienheureux.

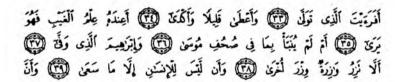
«Ne vous louez pas vous-mêmes» et ne croyez pas à votre propre pureté en vantant vos actions espérant d'en être récompensés, car «-Allah sait mieux que personne ceux qui Le craignent». A titre d'exemple on cite ce hadith rapporté par Mouslim que Mouhammed Ben Amr Ben

قال أبو هريرة عن النبي ﷺ قال: وإن الله تعالى كتب على ابن آدم حظه من الزنا أدرك (1) ذلك لا محالة، فزنا العين النظر، وزنا اللسان النطق، والنَّفْس تمتّى وتشتهي، والغرج يصدق ذلك أن كذبه

'Ata a dit: «J'ai donné le nom Barra à ma fille. Zeinab la fille de Abou Salama me dit alors: «Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a interdit de donner de tel nom à vos enfants. Il a dit: «Ne croyez pas à votre propre pureté car c'est Dieu seul qui connait les purs parmi vous» On demanda: «Qu'est-ce qu'on va l'appeler?» il répondit: «Donnez-lui le nom Zainab».

Abou Bakra rapporte: «Un homme a fait l'éloge d'un autre homme devant le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue-. Il lui dit: «Malheur à toi! Tu as coupé le cou à ton compagnon (et il le lui répéta plusieurs fois). Si l'un d'entre vous veut absolument faire l'éloge de son compagnon, qu'il dise: «Je pense de lui telle et telle chose car Dieu tiendra compte de tout, et je ne dis pas de lui des choses que Dieu les connait mieux que quiconque, mais je pense de lui telle et telle chose», s'il est sûr de ce qu'il dit»» (Rapporté par Ahmed, Mouslim, Boukhari, Abou Daoud et Ibn Maja)^[1].

Hammam Ben Al-Hareth rapporte qu'un homme vint trouver Othman et fit son éloge. Al-Miqdad Ben Al-Aswad, qui était présent, commença à jeter du sable sur le visage de cet homme en disant: «Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- nous a ordonné de jeter le sable sur le visage des laudateurs»



عن محمد بن عمرو ابن عطاء قال: مسموت ابنتي برة، فقالت لي زينب بنت أبي سلمة: إن (1) رسول الله ﷺ: ولا تزكوا رسول الله ﷺ: ولا تزكوا أنفسكم إن الله أعلم بأهل البر منكم، فقالوا: بم نسميها؟ قال: وسموها زينب، وقد ثبت أيضاً، عن أبي بكرة قال: مدح رجل رجلاً عند النبي ﷺ فقال رسول الله ﷺ: وويلك قطحت عنق صاحبك _ مراراً _ إذا كان أحدكم مادحاً صاحبه لا محالة فليقل أحسب فلاناً والله حسيه، ولا أزكى على الله أحداً، أحسبه كذا وكذا إن كان يعلم ذلك،

سَنْتِهُ سَوْنَ بُرِي ۞ ثَمْ يُجْرِيهُ ٱلْجَرَّةِ ٱلْأَوْفَ ۞

'afara'ayta-l-ladî tawallâ. (33) wa 'a'tâ qalîlan wa 'akdâ'. (34) 'a'indahû 'ilmu-l-gaybi fa huwa yarâ'. (35) 'am lam yunabba' bimâ fi şuhufi Mûsâ. (36) wa 'Ibrâhîma-l-ladî waffâ'. (37) 'allâ taziru wâziratun wizra 'uḥrâ. (38) wa 'an laysa lil 'insâni 'illâ mâ sa'a. (39) wa 'anna sa'yahû sawfa yusâ. (40) tumma yujzâhu-l-jazâ'a-l-'awfâ. (41).

Que penses-tu de celui qui refuse de croire, (33) qui donne peu ou refuse toute contribution?. (34) Connait-il l'avenir? Le voit-il?. (35) Ne lui a-t-on pas divulgué les feuilles de Moïse? (36) ceux d'Abraham, modèle de fidélité? (37) édictant qu'aucune âme ne sera responsable des fautes d'une autre, (38) qu'on ne comptera à l'homme que ses propres actes, (39) et que ses actes seront jugés un jour, (40) puis une juste rétribution les récompensera. (41).

Dieu dénigre ceux qui Lui désobéissent, qui mécroient, qui ne prient pas, qui ne font pas l'aumône, bien au contraire, ils crient au mensonge et se détournent des enseignements divins.

«Connaît-il l'avenir? Le voit-il?» Celui qui se montre avare, ne dépense pas et cesse tout acte de charité, détient-il la science du mystère et croit-il, en dépensant, que ce qu'il possède épuisera? Non! Il n'a retenu toute action de charité que par avarice ayant peur de l'avenir. Dieu n'a-t-li pas dit: «Tout ce que vous dépenserez en vue d'Allah, Il vous le rendra. Il est le plus généreux des dispensateurs» [Coran XXXIV, 39].

A celui-là qui s'abstient de tout acte de charité et redoute la pauvreté et l'avenir, «Ne lui a-t-on pas divulgué les feuilles de Moïse? ceux d'Abraham modèle de fidélité?» Abraham ne fut comme tel que parce qu'il se soumettait totalement à Dieu, se fiait à Lui, exécutait Ses ordres et s'abstenait de commettre Ses interdictions. Dieu, dans un autre verset, exhorta Son Messager et les croyants à imiter Son ami Abraham en disant: «Nous t'avons donné pour direction de suivre le culte d'Abraham, modèle de droiture, et qui ne s'est jamais compromis avec les idolâtres» [Coran XVI, 123].

Ibn Abi Hatem rapporte que Abou Oumama a dit: «Le Messager

de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- récita ce verset «... Ceux d'Abraham, modèle de fidélité» et lui demanda: «Sais-tu pourquoi Abraham était très fidèle envers Dieu?» - Dieu et Son Messager sont les bien informés, répondis-je. Il répliqua: «Parce qu'il priait quatre rak'ats au début de la journée». Et dans une autre version rapportée par le père de Mou'adz Ben Anas, il a dit: «Parce qu'Abraham disait au matin et au soir: «Glorifiez Allah, au crépuscule et à l'aube. A lui la gloire dans les cieux et sur la terre..» [Coran XXX, 17-18].

Puis Dieu montre ce qu'il a révélé dans les feuillets de Moïse et ceux d'Abraham: «qu'aucune âme ne sera responsable des fautes d'une autre». Toute âme supporte le fardeau de ses péchés et nul ne sera chargé du fardeau d'un autre quel qu'était le lien de parenté: «Si une âme demande à une autre, fût-elle une de ses proches, de la soulager de son fardeau, ce sera en vain» [Coran XXXV, 18].

Par contre l'homme n'aura pour lui que le fruit de ses propres efforts et ce qu'il en aura acquis. De cela, Chafé'i a déduit que la récitation du Coran ne procure aucune récompense auquel on la fait parmi les morts car il n'est pas son auteur. C'est pourquoi, comme on a rapporté, le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- n'a pas encouragé les fidèles à dédier la lecture du Coran entier à un mort. Quant aux invocations, leur récompense leur parvient et ceci en se basant sur ce hadith rapporté par Abou Houraira dans lequel le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Lorsque l'homme meurt ses œuvres cessent à l'exception de ces trois: Un bon fils qui lui invoque Dieu, une aumône courante et une science utile» Car ces trois œuvres exceptées, en réalité, lui appartiennent dont il en est l'auteur dans son vivant. Si on prend par exemple l'aumône courante, elle est considérée comme un legs pieux «Waqf» et l'une des œuvres posthumes et Dieu a dit à cet égard: «Nous inscrivons tout ce qu'ils ont fait et les conséquences de leurs actes» [Coran XXXVI, 12].

Quant à la science utile qui s'est répandue entre les gens qui les mettent en pratique et en tirent profit, elle est sans doute l'œuvre du défunt et le fruit de ses efforts. Il est cité dans un hadith authentique que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Celui qui invite les autres à suivre une voie droite aura une récompense

autant que celle de ceux qui la suivront sans que leur contingent soit diminué en rien».

«Et que ses actes seront jugés un jour» et son effort sera reconnu au jour de la résurrection à quoi Dieu exhorte les fidèles en disant: «Agissez. Allah verra vos actions, ainsi que Son Prophète et les croyants» [Coran IX, 105] Il lui rétribuerait une belle récompense si les actions étaient bonnes, ou II le châtierait si elles étaient mauvaises. «Puis Une juste rétribution les récompensera».

رَانَ إِلَى رَبِكَ السُنَهَ ﴿ وَانَتُمْ مُوَ أَضَمَكَ رَأَتِكَى ۞ رَانَتُمْ مُوَ آمَاتَ وَأَنَّكَى ۞ رَانَتُم مُوَ آمَاتَ وَأَنْ اَلَيْنَ ۞ بِن لُمُلَغَةٍ إِنَا نَشَقَ ۞ رَانَ وَلَيْنَ ۞ بِن لُمُلَغَةٍ إِنَا نَشَقَ ۞ رَانَ عَنِهِ وَالْمَعْ وَالْمُوعُ وَالْمُوعُوعُ وَالْمُوعُ وَالْمُوعُ وَالْمُوعُ وَالْمُوعُ وَالْمُوعُ وَالْمُوعُ وَالْمُوعُ وَالْمُوعُ وَالْمُؤْمِعُ وَالْمُوعُ وَالْمُؤْمِعُ وَالْمُؤْمِعُ وَالْمُؤْمُوعُ وَالْمُؤْمِعُ وَالْمُؤْمِعُ وَلَمْ وَالْمُؤْمِعُ وَالْمُومُ وَالْمُؤْمِعُ وَالْمُؤْمِعُ وَالْمُؤْمِعُ وَالْمُؤْمِعُ وَالْمُ وَالْمُؤْمِعُ وَلِمُؤْمِعُ وَالْمُؤْمِعُ وَالْمُؤْمِعُ وَالْمُؤْمِعُ وَالْمُؤْمِعُ وَالْمُؤْمِعُ وَالْمُؤْمِعُ وَالْمُؤْمُومُ وَالْمُؤْمِنُ وَالْمُؤْمُ وَالْمُؤْمِنُ وَالْمُؤْمِلُومُ وَالْمُؤْمُ وَالْمُؤْمِلُ وَالْمُؤْمُ وَالْمُؤْمُومُ وَالْمُؤْمُومُ وَالْمُؤْمِلُومُ وَالْمُؤْمُ وَالْمُومُ وَالْمُؤْمِلُومُ وَالْمُؤْمُومُ وَالْمُؤْمُومُ وَالْمُؤْمُومُ وَالْمُؤْمُومُ وَالْمُؤْمُومُ وَالْمُؤْمُومُ وَالْمُؤْمُومُ وَالْمُؤْمُومُ وَالْمُؤْمُ وَالْمُؤْمُومُ وَالْمُؤْمُ وَالْمُؤْمُ وَالْمُؤْمُ وَالْمُؤْمُ وَالْمُؤْمُومُ وَالْمُوالِمُ وَالْمُؤْمُومُ وَالْمُؤْمُ وَالْمُؤْمُ وَالْمُومُ وَالْمُومُ

wa 'anna 'ilâ rabbika-l-muntahâ. (42) wa 'annahû huwa 'aḍḥaka wa'abkâ. (43) wa 'annahû huwa 'amâta wa 'aḥyâ. (44) wa 'annahû halaqa-z-zawjayni-ḍ-ḍakara wa-l-'untâ. (45) min nutfatin 'iḍâ tumnâ. (46) wa 'anna 'alayhi-n-naš'ata-l-'uḥrâ. (47) wa 'annahû huwa 'aġnâ wa 'aqnâ. (48) wa 'annahû huwa rabbu-š-ši'râ. (49) wa 'annahû 'ahlaka 'Ādan-i-l-'ulâ. (50) wa Tamuda famâ 'abqâ. (51) wa qawma Nuḥim min qablu 'innahum kânû hum 'azlama wa 'aṭġâ. (52) wa-l-mu'tafikata 'ahwâ. (53) faġaššâhâ mâ ġaššâ. (54) fa bi'ayyi 'alâ'i rabbika tatamârâ. (55).

Tout aboutit à ton Seigneur. (42) C'est lui qui distribue les rires et les pleurs. (43) C'est Lui qui distribue la mort et la vie. (44) C'est lui qui a créé les couples, mâle et femelle (45) d'une goutte de sperme fécondante.. (46) Il suscitera une deuxième création. (47) Il enrichit. Il dispense les biens durables. (48) Il commande à Sirius. (49) Il a anéanti le premier peuple de 'Ad. (50) Il n'a pas épargné le peuple de Thémoud. (51) Et, avant lui, le peuple de Noé, qui a été le plus cruel et le plus pervers des peuples. (52) Il

a mis à sac et à feu les cités coupables. (53) Il les a encerclées dans un cercle de feu. (54) Quel attribut d'Allah pouvez-vous contester?. (55).

Tout revient à Dieu le jour de la résurrection qui décidera des destinées des hommes: au paradis ou au Feu. Oubay Ben Ka'b rapporte que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-, en interprétant le verset: «Tout aboutit à ton Seigneur» a dit: «Il ne faut jamais imaginer comment Dieu est». Et dans un hadith authentique il a dit: «Satan vient vers l'un d'entre vous et lui dit: «Qui a créé telle et telle chose? jusqu'à lui dire: «Qui a créé ton Seigneur?» Lorsqu'il en arrive à cette question, que le croyant cherche refuge auprès de Dieu et cesse d'écouter davantage». Et dans un autre, il a dit: «Pensez à tout ce que Dieu a créé mais ne pensez pas à la nature de Dieu. Car Dieu a créé un ange dont la distance qui sépare le lobe de son oreille de son épaule équivaut à une marche de trois cent ans».

«C'est lui qui distribue les rires et les pleurs» en d'autre terme: qui fait rire et qui fait pleurer. Ainsi Il fait vivre et fait mourir, ou Il fait mourir et ramène à la vie, et Il crée les deux élements du couple, le mâle et la femelle. «Il suscitera une deuxième création» Car, comme Il a créé pour la première fois, Il est capable de recommencer cette création, et cette deuxième création lui incombe pour le jour du Jugement.

«Il enrichit. Il dispense les biens durables» C'est à dire Il rend ses serviteurs possesseurs des biens dont ils en disposent sans qu'ils les utilisent et demeurent chez eux ainsi pour une longue durée. D'autres exégètes ont interprété ce verset de la façon suivante: Il enrichit les uns et rend les autres, les pauvres, satisfaits de ce qu'il leur accorde.

«Il commande à Sirius» Ibn Abbas a dit: «Sirius est une étoile scintillante qu'on appelle aussi la corde des Gémeaux. Une partie des arabes l'adoraient.

«Il a anéanti le premier peuple d'Ad» qui était le peuple du Prophète Houd -que Dieu le salue- on l'appelait aussi le peuple de 'Ad Ben Irem mentionné dans ces versets: «Ne sais-tu pas comment ton Maître s'est comporté à l'égard des Adites, les habitants d'Irem, la ville des colonnades, qui n'avait d'égale dans aucun pays» [Coran LXXXIX, 6-8]. Les Adites étaient des hommes robustes et puissants, et les plus rebelles contre

Dieu et Son Prophète. Dieu les a anéantis par un vent mujissant et impétueux. De Thémoudites, Dieu n'en a rien laissé. Et avant ces peuples, Il a infligé son châtiment terrible, qui était le déluge, au peuple de Noé car il était injuste et rebelle.

«Il a mis à sac et à feu les cités coupables» Il s'agit du peuple de Loth et ses cités que Dieu a renversées de fond en comble et a fait pleuvoir sur eux, en masse, des pierres d'argile en les encerclant.

«Quel attribut d'Allah pouvez-vous contester?» ou, en d'autre terme, ô homme, quels bienfaits et quelles œuvres de ton Seigneur cherchestu donc à mettre en doute?



hâdâ nadîrum min-a-n-nuduri-l-'ulâ . (56) 'azifati-l-'âzifatu. (57) laysa lahâ min dûni-L-Lâhi Kâšifatun. (58) 'afamin hâdâ-l-ḥadîti ta'jabûna. (59) wa taṭḥakûna walâ tabkûn. (60) wa 'antum sâmidûna. (61) fasjudû li-L-Lâhi wa'budû. (62).

Ce Prophète est un Prophète comme ceux d'autrefois. (56) L'heure du jugement dernier approche. (57) Nul ne peut en arrêter le cours si ce n'est Allah. (58) Ces paroles vous étonnent?. (59) Vous en riez au lieu d'en pleurer, (60) et d'en éprouver du remords. (61) Rendez hommage à Allah et priez-le. (62).

Mouhammed -qu'Allah le bénisse et le salue- n'est qu'un avertisseur comme tous les Prophètes qui lui ont précédé, et Dieu lui ordonne de répondre aux idolâtres: «Je ne suis pas le premier Prophète» [Coran XLVI, 9].

L'Heure fatale qui annonce le jour de la résurrection s'approche. «Nul ne peut en arrêter le cours si ce n'est Allah» et nul, en dehors de Dieu ne peut en dévoiler son secret. La venue du Messager de Dieu qu'Allah le bénisse et le salue- n'est qu'un avertissement de l'approche de l'Heure. il a dit dans un hadith: «Moi et l'Heure sommes envoyés

comme ça» et il a joint ses deux doigts l'index et le médius.

Enfin Dieu désavoue le comportement des impies qui, en écoutant le Coran, s'en détournent pour ne plus l'entendre. «Ces paroles vous étonnent?» qui constituent la vérité même. Allez-vous rire par moquerie et par morgue et ne pas pleurer? comme ceux qui en croient fermement et qui en écoutant le Coran récité «se prosternent en pleurant. Leur foi est plus vive» [Coran XVII, 109]. Quant à vous, vous n'en éprouvez aucun remords et en demeurez complètement insensibles?. Et Dieu d'ordonner à ses fidèles serviteurs: «Rendez hommage à Allah et priez-Le» en se prosternant devant lui. A cet égard, Al-Boukhari rapporte, d'après Ibn Abbas, que le Messager de Dieu qu'Allah le bénisse et le salue-, en récitant ce verset, se prosterna et se prosternèrent avec lui les musulmans, les idolâtres, les génies et les humains.